

LETTRE AUX COOPÉS

ÉDITION 2024-2025



DANS CE NUMÉRO

CE QUI CHANGE

CE QUI CHANGE...
PROGRESSIVEMENT !

CE QUI NE CHANGE PAS

Bonne rentrée à toutes et tous !

**Nous vous la souhaitons riche en projets,
en bonnes idées, en réussites et en entrain !**

Dans cette première édition de la Lettre aux Coopés - édition 2024-2025, nous faisons un point avec vous sur la gestion de la coopérative scolaire : les actualités, les nouveautés... et les invariants.

Nous en profitons pour vous rappeler que, pour toute question, nous sommes à votre écoute, par téléphone ou par mail, n'hésitez pas !

Rentrée 2024 : qu'est-ce qui change ?

Pour la gestion des espèces : **ATTENTION**, de nombreuses écoles ont fait remonter que les dépôts d'espèces sont facturés par les agences du Crédit Agricole, au-delà de 5 dépôts par mois. Afin d'éviter ces frais facilement, nous vous recommandons de n'effectuer qu'un seul dépôt global d'espèces.

Les formations mandataires : Cette année, nous avons fait figurer ces heures de formation dans le plan départemental de la DSDEN, en espérant prochainement obtenir un temps de décharge pour la gestion de la coopérative pour les mandataires... Vous pouvez retrouver les liens d'inscription sur SOFIA avec les dates, lieux et horaires dans le mail du 3 septembre.

Des changements qui vont se faire... avec le temps !

Un nouvel outil de gestion administrative et comptable en Gironde : RETKOOP

Finis le fichier Excel ou OpenOffice : dans un futur proche, le nouvel outil de gestion administrative et comptable pour gérer la coopérative scolaire sera en ligne. Il s'appelle Retkoop, et existe déjà depuis plusieurs années dans d'autres départements.

Pour les mandataires, ce service vous permet :

- de saisir votre Compte-Rendu statutaire : Compte-Rendu d'Activités (CRA) et Compte-Rendu Financier (CRF)
- de saisir votre comptabilité au jour le jour
- de saisir votre adhésion annuelle.
- de consulter vos archives.
- de dialoguer avec votre OCCE départemental qui pourra accéder facilement à votre interface et vous débloquent rapidement



En 2024-2025, la gestion centrale de l'OCCE, en Gironde, va basculer sous Retkoop. Nous avons déjà rendu accessible l'utilisation de ce service **en mettant à disposition l'identifiant et le mot de passe** pour les coopératives qui ont souhaité déjà passer à cet outil. Vous pouvez donc gérer la comptabilité via Retkoop dès maintenant, contactez-nous afin d'obtenir votre accès. Nous souhaiterions qu'un maximum de coopératives fasse la bascule le plus rapidement possible, car bientôt, l'outil-tableur n'existera plus...

Pour aller voir comment se présente Retkoop, c'est [ICI](#).

Utiliser une plateforme en ligne pour les paiements : ASSOCONNECT



Votre AD OCCE de Gironde a souscrit à la plateforme Assoconnect afin d'ouvrir la possibilité pour les parents de faire des règlements en ligne.

Grâce à cette plateforme, que vous pourrez gérer en tant que mandataire, vous pourrez notamment :

- collecter les contributions volontaires
- vendre les photos de classe avec la Boutique en ligne
- créer une billetterie en ligne
- collecter les participations des sorties et voyages scolaires
- diffuser le formulaire en ligne par QR code

Il reste encore 2 visios de formation à l'utilisation de cette plateforme (cf. mail du 03/09), nous vous conseillons fortement d'y assister avant de prendre contact avec nous pour débloquent votre accès.

Comme toute nouveauté, **il faudra patienter un petit temps** avant de pouvoir être totalement opérationnel : les fonctionnalités devraient être accessibles pour vous entre début octobre et les vacances de la Toussaint.

Plus de détails [ICI](#).

Des choses qui ne changent pas : "La stabilité, c'est bien aussi !"

- La rentrée, c'est un nouveau départ, c'est aussi un temps de bilan pour l'activité de la coopérative. Nous avons mis à votre disposition tous les documents vous permettant de clôturer l'exercice comptable de l'année 2023-2024 : les CRF (compte-rendu financier) et CRA (compte-rendu d'activité) sont attendus pour **le 30 septembre prochain**.
- Se mettre à jour : mutations, congés, nouvelles répartitions des tâches dans les équipes... Pour ce qui concerne les changements de mandataire, n'attendez pas pour compléter la partie administrative : formulaire de changement de mandataires, document d'engagement des mandataires sont à compléter et signer, et à nous envoyer dans les plus brefs délais avec une copie de pièce d'identité. Ces démarches sont à effectuer exclusivement auprès de nous et non dans les agences de proximité du Crédit Agricole.
- Régler la cotisation et l'assurance : faire adhérer sa coopérative à l'OCCE, c'est bénéficier d'une assurance pour les projets et sorties scolaires que vous pourriez organiser avec vos élèves, c'est également un accès vers des actions pédagogiques ou des formations auxquelles vous pourriez participer ou faire participer votre classe. IMPORTANT : pour cette année de transition vers Retkoop, nous vous demandons de nous faire parvenir par courrier papier la fiche de cotisation ainsi que les 2 chèques (celui pour l'adhésion et celui pour l'assurance). Merci beaucoup !

Pour toute question concernant la banque : APPELEZ-NOUS, ne traitez pas avec l'agence de proximité.



05 56 91 67 55

06 78 68 78 65

07 84 69 36 45